

7. Toute dossier d'inscription doit être remis avant le vendredi **07 Juin 2019**, dans le cas contraire le dossier ne pourra être accepté.

Date d'inscription

L'inscription au Programme Théologique International de l'année 2019 seront réalisées entre le 11 Mars-07 Juin 2019. Les candidats qui rempliront les conditions requises devront faire parvenir leur dossier d'inscription auprès du conseil ou de l'attaché des affaires Religieuses avant le Vendredi 07 Juin 2019 jusqu'au l'heures de travail ouvré.

Processus d'évaluation et de sélection

Suite à une évaluation préliminaire et une planification réalisée par le conseil, les candidats qui porteront les conditions requises seront appelés à un examen oral.

Les candidats seront informés de la date et du lieu où se dérouler l'examen oral à partir du site www.diyagnet.gov.tr (Messages) et à partir du conseil et de l'attaché des affaires religieuses. L'examen oral se dérouleront face à un jury dans les pays où résident les candidats, dans les centres d'examens qui seront déterminés.

Sujet de l'examen oral

- Saint Coran (lecture et mémorisation du coran),
- Connaissance Religieuse (Croyance-Pratique religieuse- Jurisprudence- Le Siyar-I Nabi (Histoire du prophète) - Morale),
- Culture générale,
- Compétence en langue turc,
- L'intérêt académique.

Les candidats obtiendront le résultat de leur examen oral à partir du site www.diyagnet.gov.tr (messages). Il peut également obtenir les résultats de l'examen à partir du conseil et de l'attaché des affaires Religieuses.



Diyanet İşleri Başkanlığı
Üniversiteler Mahallesi
Dumlupınar Bulvarı No: 147/A
06800 Çankaya-ANKARA

Dış İlişkiler Genel Müdürlüğü
T: (+90) 312 295 75 63/64/69 • F: (+90) 312 286 97 14
yurtdisiegitim@diyanet.gov.tr



Türkiye Diyanet Vakfı
Dr. Mediha Eldem Sokak No: 72/B
06640 Kocatepe-ANKARA
T: (+90) 312 416 90 00 F: (+90) 312 416 90 90
tdv@diyanetvakfi.org.tr



T.C. CUMHURBAŞKANLIĞI
PRÄSIDIUM FÜR RELIGIONSANGELEGENHEITEN

De quoi s'agit le Programme International de Théologie (UIP) ?

Le Programme International de Théologie, s'agit d'un programme boursier mise en place par le « Gouvernement des Affaires Religieuses » depuis 2006 ; et aujourd'hui il s'applique dans 6 facultés de théologie ; pour permettre aux étudiants(e) un enseignement universitaire, afin de former des représentants religieux, des enseignants, des agents organisateurs d'activités sociaux en dehors des mosquées et d'assurer leurs services par le biais de personne encré avec la culture locale.

Nos citoyens qui habitent principalement dans les pays Européens, en Amérique et aussi en Australie qui ont achevé avec succès le lycée et qui possèdent la nationalité du pays dans lequel ils résident obtiendront la possibilité d'étudier dans les facultés de théologie en Turquie selon le nombre de place disponible et le résultat obtenue lors de l'examen orale auquel ils seront soumis.

Les étudiants qui seront admis au Programme International de Théologie, étudieront ; selon le système en vigueur présent ; le programme scolaire et suivront les cours au sein des facultés de Théologie. Un diplôme d'état universitaire leurs seront délivré lors qu'ils achèveront avec succès le cursus scolaire.

Les facultés dont le Programme International de Théologie est en train d'être appliqué sont ;

La faculté de théologie de l'université d'Ankara (2006)

La faculté de théologie de l'université de Marmara (2007)

La faculté de théologie de l'université d'Istanbul (2011)

La faculté de théologie de l'université de Necmettin Erbakan (2012)

La faculté de théologie de l'université d'Uludağ (2012)

La faculté des sciences Islamique et religieuse de l'université de 29 Mayıs (2012)

Wer kann sich bewerben?

- Bourses (Aide mensuel)
- Alimentation (repas)
- Frais d'hébergement (Hébergement inclus)
- Frais d'inscription scolaire

Activités socio-culturelles

- Campement été et hiver
- Projets sociaux
- Les activités du club étudiant
- Séminaires, travaux culturels, atelier professionnel et soutien scolaire

Qui peut s'inscrire ?

Les conditions mentionnées ci-dessous sont exigées pour les personnes qui vont postuler au programme ;

1. Obtenir le diplôme du baccalauréat ou être en classe de terminale. (Achevé l'éducation secondaire (lycée) dans l'un des pays d'Europe et posséder un diplôme équivalent au diplôme lycéen Turc).
2. Posséder la nationalité*, la double nationalité** ou un titre de séjour du pays en question.
*Les autres candidats vivant à l'étranger qui ne sont pas d'origine Turque pourront aussi postuler au programme. Dans cette situation, ces étudiants vont devoir faire une année préparatoire linguistique pour apprendre le Turc.
**Les candidats qui ne sont pas la nationalité Turque et qui ont abandonnés la nationalité selon la loi numéro 4112 (ceux qui ont obtenu la nationalité Turque avec la naissance, puis qui sont passés à une nationalité d'état étranger avec l'autorisation du Conseil des Ministres)
3. Être âgé de moins de 25 ans à la date du 01.01.2019. (Ceux qui sont nés avant le 01.01.1994 ne peuvent pas postuler.)
4. Être célibataire.
5. Ceux qui ont été auparavant acceptés et qui se sont désistés sans raison valable ne peuvent postuler à nouveau.
6. Ne pas être en train d'étudier dans un programme de Théologie en Turquie.

Note : Ceux qui possèdent la nationalité Turque, un diplôme de lycée délivré par le Ministère de l'éducation Nationale de la République de la Turquie et ceux qui sont diplômés de l'éducation ouverte ne peuvent pas postuler au Programme Théologique International.

Comment s'inscrire ?

1. Accédez à la page de d'inscription à l'UIP à partir du site internet : <https://dibbys.diyonet.gov.tr/IKYS/Sinav/KurumDisi/Disliskiler/UIPBasvuru.aspx>
2. Remplissez le formulaire d'inscription et obtenez votre numéro d'inscription.
3. Télécharger les documents d'inscription mentionnés ci-dessous sur le site internet.
 - La photocopie du baccalauréat certifiée conforme à l'original pour les étudiants diplômés.
 - La photocopie du baccalauréat certifiée conforme à l'original de l'équivalent pour les étudiants diplômés. (Vous pouvez obtenir l'équivalent du diplôme du baccalauréat à partir du conseil de l'éducation ou de l'attaché de l'éducation aux Ambassades et Consulats.)
 - Un justificatif scolaire pour les étudiants qui sont en classe terminale.
 - La photocopie de la carte d'identité ou du passeport du pays concernées.
 - Le titre de séjour pour ceux qui ne possèdent pas la nationalité du pays concernés.
 - Un curriculum vitae manuscrit.
 - Le contrat.
 - 1 (une) photo biométrique de moins de 6 (six) mois
4. Veuillez apporter tous les documents demandés mentionnés ci-dessus comprenant : le formulaire d'inscription que vous devez imprimer à partir du site internet, le contrat et une photo au conseil d'éducation ou à l'attaché des affaires religieuses qui vous est le plus proche. Votre inscription sera acceptée lorsque que vous aurez rapporté tous vos documents.
5. Une fois que vous avez rempli les parties nécessaires de la lettre de référence que vous allez télécharger à partir de la page d'inscription UIP, apportez-la au représentant religieux du Diyanet le plus proche de votre région. Le représentant religieux apportera le document au conseil ou à l'attaché des affaires religieuses une fois après avoir rempli la partie qu'il le concerne.
6. N'oubliez pas de préciser votre numéro d'inscription obtenu lors de votre inscription sur le site internet lors du dépôt de vos dossiers au conseil ou à l'attaché des affaires Religieuses.